



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

### Délibération n° 2023-153

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

*Institution et vie politique : fonctionnement des assemblées – Désignation de représentants*

#### Création d'un comité consultatif pour la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal et désignation de ses membres

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T. pour la création d'un comité consultatif et la désignation de ses membres.

L'association communale IRIS (**Identité Rurale et Initiative de Sauvegarde**) a pour vocation essentielle la préservation du patrimoine naturelle de Saint-Augustin. Deux de ses membres se sont donc portés candidats afin de pouvoir participer à la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal. Il s'agit de Messieurs SAUQUET Emmanuel et DUBOIS Arnaud.

Dans le cadre de l'article L 2143-2 du C.G.C.T. le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- de créer un comité consultatif pour la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal afin de participer aux travaux de la commission communale précédemment créée,
- D'y intégrer Messieurs SAUQUET Emmanuel et DUBOIS Arnaud, membres de l'association IRIS (**Identité Rurale et Initiative de Sauvegarde**)

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

- 3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-153  
Reçu le 24-10-2023

